

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de la convocation : 01/06/2026

Le vendredi 05 juin 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Géraldine NOEL, Marie DELCAYRE, Aline CHEVALIER, Martine GRANET, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Présents : 16	
Représentés : 3	
Absents et excusés : 0	Représentés : Christophe RAYNAUD représenté par Peggy AMALBERT, Christian DAVALAN représenté par Sébastien BRAYLÉ, Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
Pour : 19	Excusés :
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Peggy AMALBERT

Délibération n°DE_2026_40

Objet : Adoption du règlement intérieur

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales précisant que dans les Communes de plus de 1 000 habitants le Conseil municipal doit obligatoirement établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-12, L 2121-19, L 2121-27-1, L 2312-1,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2026 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026/2032, ci-joint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 19 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de CADALEN pour le mandat 2026/2032,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Brayle", written in a cursive style.

La secrétaire,

Peggy AMALBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Amalbert", written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de reception de l'AR: 08/06/2026
081-218100469-DE_2026_40-DE
A G E D I

MISE EN LIGNE LE 10/06/2026